



Hérouville-Saint-Clair,  
le 13 janvier 2022

Mesdames, Messieurs les Élu.es et Dirigeant.es de clubs,

La situation sanitaire de ce début d'année 2022 impose à nouveau une gestion adaptée de la pratique de notre sport. Il nous faut tenir-compte pour autant de nos prérogatives respectives afin de ne pas prendre des décisions préjudiciables pour d'autres.

Aussi, je rappelle que nous n'avons pas autorité sur l'organisation de vos entraînements, vous laissant toute latitude en fonction de vos contraintes organisationnelles et locales. De même, l'accès aux équipements et installations répond à des contraintes depuis les ministères jusqu'aux collectivités locales avec des règles qui peuvent être différentes.

L'organisation des championnats est de notre responsabilité, sur chaque niveau de jeu.  
Il en est de même pour la Coupe du Calvados.

Le week-end sportif en championnat départemental du vendredi 7 au dimanche 9 janvier 2022 a vu :

- 20 matchs non joués signalés sur 116 matchs programmés pour les jeunes ---> 82 % de matchs joués
- 9 matchs non joués sur 45 matchs programmés pour les seniors --> 80 % de matchs joués

Nous ne pouvons pas décider d'un report complet ou d'une annulation de journées sportives. Les différents échanges avec vos clubs durant la semaine font état de possibilités ou d'impossibilités très différentes d'un club à l'autre, et d'un niveau à l'autre.

Aussi, dans notre périmètre de championnat Calvados, et comme cela nous l'a été rappelé ce mercredi soir en réunion avec la FFBB, nous souhaitons faciliter uniquement les reports ponctuels pour vous préserver au maximum, et préserver la santé de vos joueurs.

- **En cas d'accord entre 2 clubs en championnat départemental** pour le report d'une rencontre, les règles habituelles s'appliquent sous le processus de dérogation connu par tous. Il est évident que cette situation requiert la plus grande bienveillance des demandeurs.
- **En cas de demande unilatérale d'un club en championnat SENIOR départemental** ne pouvant se déplacer, l'application de la dernière version du protocole qui vous est joint sera faite. N'hésitez pas nous solliciter pour tout complément.
- **En cas de demande unilatérale d'un club en championnat JEUNE départemental** ne pouvant se déplacer, nous vous demandons à nouveau la plus grande bienveillance pour planifier une nouvelle rencontre dans les meilleures dispositions possibles. Chaque situation sera analysée par la commission sportive jeune afin de disposer d'une solution dans l'intérêt de nos basketteurs.

Comptant sur votre compréhension et votre bienveillance pour traverser collectivement cette nouvelle période du mieux possible,

Sportivement,

Jérôme LAMACHE  
Président du Comité Calvados Basketball